

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 10 octobre 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Vincent LANGUILLE - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Amapola VENTRON représentée par Christian AMIRATY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL-038-16533/24/BM

■ Approbation d'une convention de partenariat à titre gratuit avec la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône pour la mise en place d'actions de médiation numérique - Exercice 2024/2025
99369

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, au travers du dispositif de médiation numérique déployé sur le périmètre géographique de l'ancien territoire Ouest Provence, propose différents types d'ateliers d'initiation simplifiée aux techniques multimédias selon les objectifs poursuivis et le public visé. Il s'agit d'ateliers d'initiation de base aux outils informatiques. Ce dispositif mobile et polyvalent de démocratisation des outils multimédias, permet un accès simplifié à l'ordinateur et à Internet et de vulgariser le savoir-faire informatique dans le but d'offrir au public de l'autonomie en la matière et favoriser ainsi l'insertion professionnelle.

La ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en place de 5 créneaux hebdomadaires de médiation numérique (accompagnement pour les démarches administratives en ligne) et un atelier collectif mensuel au sein de la Maison France Service.

La Maison France Service de Port-Saint-Louis-du-Rhône est un service municipal dédié à l'accès aux droits des habitants notamment ceux les plus en difficultés et propose un certain nombre de permanences d'information et d'accompagnement. L'ensemble de ces services est accessible gratuitement. Au regard des objectifs indiqués et compte-tenu des missions du dispositif de médiation numérique, doté d'animateurs qualifiés en la matière, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite encourager cette initiative et entend répondre favorablement à cette demande.

Dès lors, la Métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône conviennent de conclure une convention de partenariat, fixant les modalités d'organisation de cet accompagnement technique.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'outre un outil d'insertion, le multimédia s'avère également être un outil d'animation et d'expression permettant de lutter contre la fracture numérique et de créer du lien social à travers l'animation d'espaces publics de connexion et des ateliers d'initiations auprès d'un public intergénérationnel (enfants, jeunes, adultes, seniors) ;
- Que la Direction Politique de la Ville, Renouvellement Urbain, Insertion par l'Emploi Innovation Solidaire, au travers du dispositif de médiation numérique propose un travail d'accompagnement individuel des publics pour les démarches administratives en ligne ainsi que différents types d'ateliers collectifs d'initiation simplifiée aux techniques multimédias selon les objectifs poursuivis et le public visé ;
- Que l'ensemble de ces prestations est réalisé avec différents partenaires, notamment associatifs et institutionnels du Territoire ;
- Que dans ce cadre la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône et plus particulièrement la Maison France Service a sollicité la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la mise en place de 5 créneaux hebdomadaires de médiation numérique et un atelier collectif mensuel ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre son action en matière de cohésion sociale dans le cadre d'un partenariat avec la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône et plus particulièrement la Maison France Service.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône pour la mise en place de 5 créneaux hebdomadaires de médiation numérique et un atelier collectif mensuel.

Article 2 :

Les animations se dérouleront à la Maison France Service – 4, rue Jean Rouget, à compter du 1^{er} octobre 2024 et jusqu'au 1^{er} octobre 2025.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL